

Bulletin météorologique.

Washington, 2 novembre.—Inclinaisons pour la Louisiane.—Temps beau; vents frais de l'est à sud-est.

LA LUTTE entre l'Angleterre et la France.

Singulière situation que celle de l'Europe, s'il faut s'en rapporter aux dépêches qui nous arrivent, tous les jours, et que nous soupçonnons fort de n'être pas toujours l'expression de la vérité.

Il y a quelque temps, il n'était question que de l'Asie et d'une lutte entre la France et l'Angleterre. Tout à coup, les bruits de guerre cessent, de ce côté, du moins. Il était à croire que nous allions enfin recevoir des nouvelles quelque peu pacifiques. Il n'en a été absolument rien.

Le général Young n'a pas ordonné le départ de troupes aujourd'hui. La compagnie du chemin de fer de la Pennsylvanie a été notifiée que les mouvements de troupes ne commencent que samedi prochain. Si des wagons sont disponibles deux régiments quitteront le camp chaque jour à partir de cette date.

Le général Young n'a pas ordonné le départ de troupes aujourd'hui. La compagnie du chemin de fer de la Pennsylvanie a été notifiée que les mouvements de troupes ne commencent que samedi prochain. Si des wagons sont disponibles deux régiments quitteront le camp chaque jour à partir de cette date.

Si la première est pour ainsi dire trop bien préparée, la seconde ne l'est pas assez. C'est la raison des tergiversations que l'on remarque dans sa conduite.

Accident de chemin de fer.

Wilkesbarre, Pa., 2 novembre.—Un essai qui s'est brisé a fait dérailler 16 cars sur le chemin de fer de Lehigh Valley, près de White Haven, la nuit dernière.

Le Président à Atlanta.

Atlanta, Georgie, 2 novembre.—Les citoyens chargés des préparatifs du jubilé de paix à Atlanta ont choisi les dates des 14 et 15 décembre.

Le nouveau commandant du deuxième corps d'armée.

Camp Meade, Middleton, Pennsylvanie, 2 novembre.—Le major général Graham a été formellement relevé aujourd'hui du commandement du deuxième corps d'armée par le général major Young, de la première division.

L'ordre relevant le général Graham de son commandement est arrivé ce matin et a causé une surprise, car on pensait que le général resterait à la tête du corps d'armée jusqu'à l'installation complète des troupes dans les camps du sud.

Les ordonnances de ce dernier ont empêché ce matin ses effets personnels.

Le général Graham est parti cette après-midi pour rejoindre sa famille au Fort Hamilton, N. Y. Il n'y a eu aucune démonstration en son honneur. Les membres de l'état-major l'ont accompagné à la gare.

Ce matin, les officiers de l'état-major, à la tête desquels se trouvait le capitaine Reichman, adjudant, se sont présentés chez le général Graham pour faire leur visite d'adieu.

Les officiers de division, de brigade et de régiment se sont ensuite présentés.

Les lieutenants Summers et Gallraith, aides de camp personnels du général Graham, resteront au camp Meade jusqu'au 30 novembre prochain. Ils rejoindront alors leurs régiments respectifs.

Le général Young n'a pas ordonné le départ de troupes aujourd'hui. La compagnie du chemin de fer de la Pennsylvanie a été notifiée que les mouvements de troupes ne commencent que samedi prochain.

Le général Young n'a pas ordonné le départ de troupes aujourd'hui. La compagnie du chemin de fer de la Pennsylvanie a été notifiée que les mouvements de troupes ne commencent que samedi prochain.

Le général Young n'a pas ordonné le départ de troupes aujourd'hui. La compagnie du chemin de fer de la Pennsylvanie a été notifiée que les mouvements de troupes ne commencent que samedi prochain.

Matineries.

Détroit, Michigan, 2 novembre.—Dépêche spéciale du camp Poland à l'«Evening News»:

Les hommes du sixième régiment de la Virginie, un régiment composé de nègres, se sont mutinés aujourd'hui à cause du remplacement des officiers nègres, qui avaient donné leur démission, par des officiers blancs.

Le treizième et unième régiment, envoyé au pas gymnastique pour réprimer les troubles, a été arrêté près du camp par ordre du quartier général et est retourné à son camp. Les officiers blancs ont parlé avec les nègres et le calme s'est rétabli.

Le Southern Pacific.

New York, 2 novembre.—Le colonel C. P. Huntington, président de la compagnie du chemin de fer Southern Pacific, déclare qu'en ce qui concerne la ligne qu'il dirige, le trafic ne fait que s'améliorer. Il croit que l'arrêt de la Cour Suprême contre la Joint Traffic Association n'entravera nullement les affaires du Southern Pacific et celles du pays.

Les chemins de fer agissent d'après leur propre impulsion, leur propre initiative, et les directeurs doivent se plier aux circonstances. Jamais, la ligne ne s'est trouvée dans l'impossibilité de faire ce qu'elle devait.

MEMOIRES

BISMARCK

La guerre de 1870.

LA CAPITULATION DE PARIS.

Mardi, 21 janvier.—Le roi de Suède vient de tenir un discours au trône belliqueux. Pourquoi, grands dieux!

Le chef m'a donné l'ordre d'écrire deux articles pour attirer l'attention là-bas sur les souffrances de nos soldats qui étaient restés à Paris ont eu à endurer pendant le bombardement. Je dois particulièrement signaler la conduite du ministre des Etats-Unis, M. Washburne, qui a fait tous ses efforts pour soulager la misère de ces pauvres gens.

Il est à craindre que ce dernier refuse. Le préfet de Marseille est monté sur ses grands chevaux et il s'est écrié: «Je n'ai pas de déclarations patriotiques: Je n'obéis plus à l'Assemblée de Bismarck, écrit-il. Je ne le connais pas.»

Duparc, l'inconnu de l'autre jour, a eu une nouvelle entrevue avec le chancelier. Il a été suivi de près par Jules Favre et Maguin, le ministre des finances, qui ont longuement conféré avec le chef.

Mercredi 1er février.—Il paraît que Gambetta a approuvé l'armistice, mais s'est montré surpris que nous continuions la lutte dans le sud-est de la France. Jules Favre, avec son ignorance des affaires, n'a, en effet, oublié qu'une chose: c'est de le prévenir dans sa dépêche que les opérations étaient suspendues partout.

Pour la première fois depuis longtemps, nous n'avons eu personne à déjeuner.

Vous ne savez pas, nous dit M. de Bismarck, pourquoi Jules Favre est revenu me voir aujourd'hui? Il est revenu parce que, hier, nous nous sommes un peu disputés au sujet de Garibaldi. Je n'ai voulu reconnaître que Garibaldi fut un héros et j'ai refusé de le comprendre dans l'armistice.

Jules Favre, en bon avocat, a eu beau me rappeler l'article 1er de notre convention, je lui ai répondu: «Oui, l'article 1er énonce les règles générales, mais les articles suivants énumèrent les exceptions, et Garibaldi en fait partie.»

Comprends-tu, en fait, partie? Je t'ai dit que nous sommes les armées françaises, et que nous sommes les armées françaises, c'est son droit absolu. Mais ce n'est pas le droit de cet aventurier étranger d'accourir avec une bande de révolutionnaires cosmopolites ramassés aux quatre coins du globe.

Jules Favre est alors revenu aujourd'hui me demander ce que nous comptons faire de Garibaldi s'il devenait prisonnier. «Ne vous en tourmentez pas, lui ai-je répondu: Nous l'exhiberons dans les rues pour faire de l'argent et nous lui mettrons un placard autour du cou avec le mot «ingratitude».

Et, en effet, le soir même, le chancelier a écrit au roi réchampi de Moltke pour lui demander de ne traiter en aucun cas Garibaldi sur le même pied que les Français et d'exiger, avant tout, qu'il dépose les armes.

Des instructions ont également été envoyées en Alsace pour que les élections générales qui vont avoir lieu et qui doivent décider

de la paix ou de la guerre ne soient troublées. Dans les provinces que nous occupons, ce sont, d'ailleurs, les maires et non les préfets qui seront chargés de surveiller les élections.

Jeudi 2 février.—L'application de la convention du 28 janvier donne lieu à quelques tiraillements. D'une part, le gouvernement de Paris désire voir introduire quelques modifications; d'autre part, on éprouve de réelles difficultés à ravitailler la capitale.

Les directeurs du chemin de fer de l'Ouest, sur les concours desquels on avait cru pouvoir compter, viennent de déclarer qu'ils n'ont pas assez de matériel roulant et que la plupart de leurs locomotives ont été démontées et envoyées en Angleterre. L'attitude de Gambetta est toujours équivoque, et il paraît songer à une continuation de la guerre.

Tout cela irrite le chancelier. —Il commence à être temps, fait-il, que la France ait un gouvernement propre. Si elle ne met plus de hâte à s'en donner un, je me charge, moi, de lui trouver un souverain. J'ai déjà tout préparé pour cela.

Lorsqu'Armée est arrivé à Madrid en qualité de roi d'Espagne, il n'avait qu'une valise à la main, et il est très bien parvenu à se tirer d'affaire. Mon monarque, à moi, arrivera immédiatement avec sa suite, ses ministres, ses cuisiniers, ses chambellans et... une armée!

M. de Bismarck nous a ensuite raconté la promenade qu'il avait faite, dans la journée, à Saint-Cloud. Partout, il n'avait vu que des gens en train de déménager leur mobilier et leurs livres. C'étaient des habitants de la banlieue qui avaient pu rentrer à Paris.

«Les femmes, nous dit le chancelier, avaient l'air aimable, mais les hommes, dès qu'ils voyaient nos uniformes, précisaient un air sombre. Cela me rappelle la vieille armée napoléonienne. On y avait des commandements baroques. Là où nous autres, nous commandons: «Chargez!» ils commandaient: «Faccia ferocce!» (Ayez l'air féroce!) Il faut toujours que les Français aient une attitude théâtrale. Ils tiennent avant tout à l'extérieur, et, pourvu qu'ils gardent la forme, le fond leur importe peu...»

Il y avait autrefois à Potemkin un citoyen qui vint un jour me trouver et qui me dit qu'il avait été profondément impressionné par un discours de Gambetta. Pour lui demander de m'expliquer le passage, il ne put jamais se le rappeler. Je pris alors le discours lui-même et le lus d'un bout à l'autre pour en découvrir les beautés; il se trouva qu'il n'y avait dedans rien de pathétique, de sublime. C'était l'attitude de Radowitz, en figure émue, son œil brillant, sa voix sonore qui avaient donné l'impression qu'il prononçait un discours profond et saisissant... Et bien, les Français sont comme les discours de Radowitz! Et il serait curieux de voir combien, dans l'histoire parlementaire, l'éloquence a été de chose.

Il serait curieux de compter les heures qui ont été perdues avec les gens qui ont tenu absolument à parler, alors même qu'ils n'avaient rien à dire...»

Vendredi 3 février.—Gambetta vient, de concert avec ses collègues du gouvernement de la Défense nationale, de rendre le décret suivant, qui déclare inéligible toute une catégorie de citoyens français:

Les membres de la Défense nationale délégués pour représenter le gouvernement et en exercer les pouvoirs,

Considérant qu'il est juste que tous les complices du régime qui a commencé par l'attentat du 2 décembre pour finir par la capitulation de Sedan et le léguant à la France de la ruine et l'invasion, soient frappés momentanément de la même déchéance que la dynastie à jamais maudite dont ils ont été les coupables instruments;

Considérant que c'est là la sanction nécessaire de la responsabilité qu'ils ont encourue en aidant et assistant avec connaissance de cause l'ex-empereur dans l'accomplissement des divers actes de son gouvernement, qui ont mis la patrie en danger;

Art. I.—Ne pourront être représentants du peuple à l'Assemblée nationale les individus qui, depuis le 2 décembre 1870 jusqu'au 4 septembre 1870, ont accepté des fonctions de ministre, sénateur, conseiller d'Etat et préfet.

Art. II.—Sont également exclus d'éligibilité à l'Assemblée nationale les individus qui, aux élections législatives qui ont eu lieu, depuis le 2 décembre 1871 jusqu'au 4 septembre 1870, ont occupé la candidature officielle et dont les noms figurent dans les candidatures recommandées par les préfets aux suffrages des électeurs et ont été publiés au «Moniteur officiel» avec les mentions: «Candidat du gouvernement, candidat de l'administration» ou «candidat officiel».

Art. III.—Sont nuls et de nullité absolue les bulletins de vote portant les noms des individus compris dans les catégories ci-dessus désignées. Ces bulletins ne seront pas comptés dans la supputation des voix.

Gambetta, Crémieux, Glais-Bizoin, amiral Fourichon.

Ainsi se trouve justifiée la crainte exprimée par M. de Bismarck au cours des négociations de la capitulation du 28 janvier, à savoir que les élections ne seraient point libres.

Le chancelier proteste d'ailleurs avec énergie contre cette atteinte aux droits du suffrage universel. Il vient d'envoyer un télégramme à Gambetta et une dépêche à Jules Favre.

Voici le texte du télégramme: Versailles, 3 février 1871.

A M. Léon Gambetta, à Bordeaux.

Au nom des libertés garanties par la convention d'armistice, je proteste contre le décret signé par vous, qui prive de nombreuses classes de citoyens français du droit d'être élu à l'Assemblée nationale. Les droits garantis par notre convention aux représentants libérés des deux pays ne pourront pas être conférés à des députés élus sous un régime d'oppression et d'arbitraire.

BIISMARCK.

Quant à la dépêche adressée à Jules Favre, elle contenait un résumé du décret de Gambetta et était ainsi conçue:

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence si elle considère ce décret comme s'accordant avec la clause de la convention en vertu de laquelle l'Assemblée nationale doit être librement élue. Que Votre Excellence me permette de vous rappeler les négociations qui ont précédé la convention du 28 janvier. A ce moment déjà, j'ai émis la crainte que, dans les circonstances actuelles, il serait difficile d'assurer l'entière liberté du vote.

Le raisonnement de cette crainte, que la circulaire de M. Gambetta paraît aujourd'hui justifier, j'ai demandé s'il ne vaudrait pas mieux convoquer le Corps législatif, qui constitue une autorité légale, issue du suffrage universel. Votre Excellence s'y est opposée et m'a promis, par des dépêches répétées, qu'aucune pression ne serait exercée et que les élections seraient entièrement libres. Je m'adresse à la justice de Votre Excellence, en la priant de me faire savoir si l'exclusion de catégories entières de candidats s'accorde avec la liberté des élections telle que l'a garantie la convention du 28 janvier. Je crois pouvoir exprimer l'espoir de voir retirer ce décret dont l'exécution me paraît en contradiction avec les clauses de la convention, et je pense que le gouvernement de la Défense nationale prendra les dispositions nécessaires pour l'exécution de l'article 2 de la convention. Nous ne pourrions reconnaître aux personnes élues d'après les dispositions de la circulaire de Bordeaux les droits que la convention d'armistice garantit aux membres de l'Assemblée nationale.

LES RELIQUES DE NELSON

Le nom de l'amiral Nelson vient d'être acclamé dans toute l'Angleterre à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Trafalgar.

Les habitants de Londres n'ont pas manqué de se rendre en pèlerinage à l'église Saint-Paul où repose la dépouille du célèbre marin. Le sarcophage de Nelson se trouve dans la crypte de l'église, à côté du monument funéraire du duc de Wellington. Le cercueil est placé dans ce sarcophage et est tout en marbre. Il a été fait avec le grand mât du vaisseau français, l'«Orient», qui fit explosion à la bataille d'Aboukir.

Au musée naval de Greenwich, on peut voir dans une vitrine l'uniforme que portait Nelson au moment où il fut mortellement blessé sur le navire qui portait son pavillon. L'uniforme est taché et déchiré à plusieurs endroits; la culotte blanche et les bas blancs portent également des traces de sang, quoique le temps a en quelque sorte décoloré.

D'autres objets ayant appartenu à l'amiral Nelson sont également exposés à Londres, au musée du Royal United Service Institution à Whitehall. Les reliques ont été envoyées, en partie, par lady Llangattock. On y remarque notamment le chapeau que portait Nelson à Trafalgar.

Les Anglais, qui ont un degré de culte de leurs grands hommes, civils et militaires, se sont pressés pendant trois jours dans la salle du musée de Whitehall, où se trouvent les souvenirs ayant appartenu au vainqueur de Trafalgar.

Dans les cercles diplomatiques de Washington.

Washington, 2 novembre.—L'état critique des relations entre la France et la Grande-Bretagne excite un vif intérêt parmi les membres du corps diplomatique de Washington.

Sur certains points de la controverse les informations semblent plus exactes que celles qui viennent de Londres et de Paris.

On avait annoncé ce matin que la France montrerait son ressentiment en ne maintenant pas un ambassadeur à Londres, mais le «Journal Officiel» reçu à l'ambassade de France démontre que la nomination de M. Paul Cambon au poste d'ambassadeur de France à Londres, en remplacement du baron de Courcel, a été annoncée officiellement le 21 septembre dernier.

M. Paul Cambon est un frère de M. Jules Cambon, ambassadeur de France aux Etats-Unis, qui a pris une part importante aux négociations de paix entre les Etats-Unis et l'Espagne. M. Paul Cambon occupait jusque récemment le poste d'ambassadeur de France à Constantinople.

Aux principales légations de Washington on n'entend guère l'idée que l'incident de Fachoda puisse conduire à une guerre, mais l'opinion générale exprimée est que la question égyptienne pourrait causer une guerre à laquelle d'autres puissances que la France et la Grande-Bretagne prendraient part.

Parlant de l'affaire de Fachoda un diplomate français s'est exprimé ainsi: «Il n'y a pas le moindre danger que l'incident de Fachoda puisse seul causer une guerre. Quoique d'une certaine importance stratégique Fachoda est pratiquement inaccessible aux Français, tandis que les Anglais peuvent l'atteindre facilement. Les bateaux anglais se sont déjà avancés considérablement sur le Nil, et les troupes anglaises ne sont pas loin de Fachoda. En outre, le major Marchand n'est arrivé à Fachoda qu'après un voyage de deux ans et demi. S'il doit y avoir un conflit il sera causé par la question générale de l'Egypte et du contrôle que l'Angleterre exercera dans le centre de l'Afrique.»

«Je te sauverais. —Tu me tuerais plus sûrement que le conperet de la guillotine. —Tu ne mourrais pas désolé. —Je mourrais en me méprisant moi-même, ce qui serait plus cruel pour moi que d'être méprisé par les autres. —Mme de Lagarde se tordit les mains dans un accès d'effrayant désespoir... —Songe, dit-elle, que tu ne la sauras pas... et que tu te perds... qu'elle-même me prierait, me conjurerait de parler, si elle ne pouvait pas le faire. Si elle n'a pas couru et délivré, c'est qu'elle n'est pas libre... et qu'on la tient enfermée sans doute... c'est qu'on la torture... Paul eut un sanglot. —Et je ne puis rien! —Puis, se tournant vers sa mère, avec des yeux tout mouillés de larmes: —Oh! ma mère, s'écria-t-elle, comprends-moi! il y a rien pour moi au-dessus de moi amour, au-dessus d'elle. Mon amour, c'est pour moi tout ce qui est bon, tout ce qui est lumineux ici-bas. Que m'importe le reste? Les supplices, le jugement des hommes? En dehors d'elle, tout n'est que ténèbres et que nuit... Souffrir pour elle, cela me grandit et m'épure, me rend digne d'elle... et je bénis mon malheur, qui me permet de lui montrer, de lui

An Cap Breton.

Stiney, Cap Breton, 2 novembre

Les navires de guerre anglais Cordelia et Pelican sont arrivés aujourd'hui de Halifax à Stiney. Leur présence au port surprenait, car on croyait prochain leur départ pour l'Angleterre, où ils devaient être désarmés.

Ces navires ont à bord des mines sous-marines et de gros canons. On pense qu'ils porteront ces mines à l'entrée des ports de Sidney et de St Jean de Terre-Neuve.

Le Général Bates à Knoxville.

Knoxville, Tenn., 2 novembre.—Le major général J. C. Bates et le major John A. Logan, son état-major, sont arrivés ici, ce matin.

Sept régiments, du camp Poland, seront sous son commandement, quand il se mettra à la tête de la 1ère division du 1er corps d'armée, à Mason. Il inspecte les régiments qui se réorganisent.

AMUSEMENTS.

Théâtre St-Charles.

Tout le monde connaît maintenant le système adopté par le Col. Hopkins à ajouter à ses bonnes pièces de théâtre une série de variétés intéressantes et captivantes pour la parterre. Cette semaine, aux «Stratégistes», il ajoute, non seulement la Papiota, De Haven et Maie, Robetta et Doretto, mais une nouvelle œuvre, précédée d'une belle réputation, Mlle Romello, qui possède d'un rare talent de modéliste et a obtenu jusqu'ici de grands succès, partout où elle a paru. Ici, comme partout ailleurs, Mlle Romello a réussi — nouvelle attraction pour le St-Charles.

Théâtre Tulane.

M. Ch. Coghlan, au théâtre Tulane, dans «The Royal Box», a obtenu un succès foudroyant, auquel on ne s'attendait pas. C'est véritablement une interprétation remarquable. Il a, dans certaines scènes, ému son public, qui l'a chaleureusement applaudi, depuis dimanche.

Crescent.

Toujours de fort belles salles au Crescent. La pièce qu'on y donne, «A Parlor Match», est très gaie, très amusante. Elle est suivie avec beaucoup d'entrain par une excellente troupe. Ceux qui veulent passer quelques instants agréables n'ont qu'à se rendre au Crescent; ils n'y engendreront pas la mélancolie.

Académie de Musique.

Dimanche, ouverture du théâtre. Première de «Nanos» opéra comique, par la troupe chantante, Murray-Lane et tout un personnel de beaucoup de valeur. Les amateurs attendent avec impatience la soirée de dimanche.

Grand Opera House.

M. Grandeur était l'on veut, son grand metteur en scène. M. Holland ne s'était pas trompé, quand il confiait le rôle principal de la pièce «A Gilded Foot» à M. Lipman. Le succès a été, en effet complet, aussi la semaine est-elle assurée au Grand Opera House.

Dimanche prochain, première représentation du «Little Detective» pièce à tiroir, fort connue, toujours applaudie et dont le rôle principal sera interprété par une artiste de valeur, Miss Margaret May qui lui a donné des transformations. Ce qui lui permet de jouer, tour à tour, six personnages différents. «The Little Detective» attirera un grand nombre d'amateurs au Grand Opera House, la semaine prochaine.

rais pas été mise à une telle épreuve. Quand tu m'as une première fois demandé de me faire, en me menaçant de me maudire, j'ai fait presque tout de suite le serment que tu me demandais, parce que j'espérais bien qu'elle ne t'obéirait pas, elle, si elle avait dans la poitrine le cœur d'une femme, et que tu serais sauvé par elle au lieu de l'être par moi. Mais maintenant que je vois qu'elle ne peut pas venir à tout secours, qu'il ne te reste plus que ta mère, c'est dans mes mains que ton sort tout entier réside, et si tu es condamné, tu le seras par moi, par mon silence, par moi, mon fils, par ta mère!

La malheureuse femme s'arrêta. Elle ne pouvait plus parler. Les sanglots étouffaient sa voix. Elle attendait un geste, un mot. Mais Paul restait impassible. —Ah! mon fils, gémit-elle, tu es sans pitié!

[A continuer]

Strop calmant de Mme Winslow.

«Strop» est un sirop calmant de Mme Winslow. Il est composé de plusieurs ingrédients naturels et est très efficace pour soulager les douleurs, les maux de tête, les migraines, les coliques, etc. Il est également utile pour les enfants souffrant de fièvre, de toux, de rhume, etc. Il est très agréable au goût et peut être administré à tout âge.

«Strop» est un sirop calmant de Mme Winslow. Il est composé de plusieurs ingrédients naturels et est très efficace pour soulager les douleurs, les maux de tête, les migraines, les coliques, etc. Il est également utile pour les enfants souffrant de fièvre, de toux, de rhume, etc. Il est très agréable au goût et peut être administré à tout âge.

—Quoi?... fit-il, que veux-tu dire? —Son mari était là, nous a surprises, a tout entendu, et depuis je n'ai rien reçu d'elle. Elle n'est pas venue prendre de mes nouvelles. Elle ne m'a pas écrit.

—Alors, dit Paul qui tremblait de tous ses membres. —Alors, j'ai peur. —Peur? —Est-ce cet homme ne se soit vengé cruellement. —Que me dis-tu là? fit Paul, livide... qui sentait courir en lui comme un frisson de mort.

—Tu ne le connais pas, ce mari? —Non, je sais que c'est le fils du juge d'instruction... un débâché... Elle m'en a parlé. Elle le hait et le méprise.

—Le visage de cet homme, dit la mère en se cachant la figure dans ses mains, m'a épouvantée. Paul frissonna. —Ah! mon Dieu! dit-il... Que crois-tu? Que crains-tu? —Tout. —Tu crois que cet homme? —Je crois que cet homme est capable de tout.

—Est-ce qu'il l'aurait tuée? —Non, mais il l'empêchera de parler. Il ne veut pas qu'elle parle... qu'elle se déshonore!... Et elle sera perdue sans te sauver, car il ne pardonnera pas... lui.

—Que peut-il faire? —Qui sait quelle vengeance il

médite! Il peut la chasser, lui enlever sa fille. Paul poussa un cri. —Sa fille! —S'il fait un procès... —Elle en mourrait! —Que lui importe? Mais il attendra que tu sois condamné, que son silence t'ait perdu... Voilà, mon fils, ce que je crains, ce que je redoute... C'est cette appréhension qui m'a rendue malade, qui ma conduite aux portes du tombeau.

Paul ne parlait plus. Il réfléchissait. Il pensait à celle qu'il aimait... Elle souffrait loin de lui, pour lui, et il ne pouvait pas voler à son secours, la défendre... Il avait oublié ses propres misères, la terrible situation où il se trouvait, situation sans issue maintenant. Il voyait dans cette succession de malheurs une sorte de vengeance ironique de la Providence qui leur en voulait sans doute de les avoir fait trop heureux, d'avoir mis dans leur cœur un amour supérieur à toutes les secousses, à toutes les catastrophes terrestres...

Il ne se disait pas qu'il y avait dans leur cas une intervention humaine, qu'une ennemie, se grandissant de leurs épreuves, se félicitait de les voir à terre, et ne songeait qu'à tout faire pour les y maintenir. Le souvenir de la comtesse et de ses menaces avait disparu de son esprit, et c'était cette femme pour tant qui allait maintenant faire sentir aux deux amoureux tout le poids de sa haine, achever de broyer et de torturer leurs cœurs endoloris!

Mme de Lagarde, voyant son fils silencieux lui dit: —A quoi penses-tu? Paul tressaillit, comme réveillé en sursaut. —Je pense, dit-il, qu'elle doit être bien malheureuse, et que je suis impuissant à venir à son secours. Jamais je n'ai tant regretté, ma mère, de ne pas être libre. Et pourtant, dans notre détresse, une consolation me reste: si son mari l'empêche de parler, elle restera sauve!

—Et toi, mon fils? —Paul eut un geste d'indifférence suprême. —Oh! moi! —Oui, dit la mère avec amertume, tu ne songes qu'à elle... tu ne penses pas à moi, à ce que je souffrirai en te voyant condamné.

Paul saisit dans ses bras la malheureuse femme. —Oh! si, maman, s'écria-t-il, j'y songe. Je donnerais tout un monde pour t'épargner une larme, un chagrin... Mais... penses-tu donc que c'est son sort à elle, son avenir... que si on la séparait de sa fille, si tu savais comme elle l'aime!

comme je t'aime, moi! Puis, voyant qu'elle attristait Paul, elle se hâta d'ajouter: —Mais je ne me plains pas... je te comprends, va... Si ma vieille carcasse pouvait être bonne à quelque chose... t'aidier en quoi que ce soit à sauver ton bonheur... Mais j'ai bien peur maintenant que tous les sacrifices ne soient inutiles. Quant tu seras condamné, ce mari agira, profitera des aveux de sa femme... —Il n'aura pas de preuves. Elle pourra nier, si je ne suis plus en jeu.

Mme de Lagarde regarda son fils, toute frémissante. La face aussi livide que celle d'un cadavre. —Crois-tu donc, s'écria-t-elle que tu seras condamné à mort? —Que je te laisserai exécuter, moi? —Il faudrait que je fusse morte, avant! Et même si j'étais morte, je sortirais de ma tombe! La douleuruse mère s'était redressée dans un tragique effort. Tous ses nerfs vibraient. Ses yeux lançaient des flammes.

—Non, mon fils, non. Ce sacrifice serait au-dessus de mes forces. —Paul frémit longuement. —Que ferais-tu donc? demanda-t-il. —Je parlerais.

—Tu irais fournir à ce mari les preuves qu'il attend? —Je défendrais mon fils... —Tu perdrais à jamais celle que j'aime!

—Je te sauverais. —Tu me tuerais plus sûrement que le conperet de la guillotine. —Tu ne mourrais pas désolé. —Je mourrais en me méprisant moi-même, ce qui serait plus cruel pour moi que d'être méprisé par les autres. —Mme de Lagarde se tordit les mains dans un accès d'effrayant désespoir... —Songe, dit-elle, que tu ne la sauras pas... et que tu te perds... qu'elle-même me prierait, me conjurerait de parler, si elle ne pouvait pas le faire. Si elle n'a pas couru et délivré, c'est qu'elle n'est pas libre... et qu'on la tient enfermée sans doute... c'est qu'on la torture... Paul eut un sanglot. —Et je ne puis rien! —Puis, se tournant vers sa mère, avec des yeux tout mouillés de larmes: —Oh! ma mère, s'écria-t-elle, comprends-moi! il y a rien pour moi au-dessus de moi amour, au-dessus d'elle. Mon amour, c'est pour moi tout ce qui est bon, tout ce qui est lumineux ici-bas. Que m'importe le reste? Les supplices, le jugement des hommes? En dehors d'elle, tout n'est que ténèbres et que nuit... Souffrir pour elle, cela me grandit et m'épure, me rend digne d'elle... et je bénis mon malheur, qui me permet de lui montrer, de lui

fait ce que je souffre... Je n'au-